

Garantie Livraison Internet et Extension de garantie

Document d'Information sur le produit d'assurance

Compagnie : CARDIF - Assurances Risques Divers

Entreprise d'assurance immatriculée en France

Produit : Garantie livraison Internet et Extension de garantie de la carte Visa Cetelem

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques de l'assuré. L'information complète sur ce produit se trouve dans la documentation précontractuelle et contractuelle

De quel type d'assurance s'agit-il ?

La Garantie livraison Internet permet en cas de non livraison ou de livraison non conforme, le remboursement du bien garanti et ou des frais de réexpédition

L'Extension de garantie permet en cas de panne, la prise en charge de la réparation ou le remboursement du bien garanti.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Tout bien neuf acheté intégralement au moyen de la carte Visa Cetelem :

Garantie livraison Internet

- ✓ En cas de livraison non conforme : remboursement du prix d'achat et des frais de réexpédition selon l'arrangement trouvé avec le commerçant,
- ✓ En cas de non livraison 30 jours après la date du débit du paiement : remboursement du prix d'achat si aucun arrangement n'a pu être trouvé avec le commerçant

Extension de garantie

- ✓ En cas de panne :
Si le bien est réparable, prise en charge des frais de réparation et des frais de déplacement.
Si le bien n'est pas réparable ou si les frais sont supérieurs au prix d'achat du bien : remboursement du prix d'achat au jour du sinistre, d'un bien neuf à iso fonctionnalité au bien garanti.

Plafonds

Garantie livraison Internet : 1 500 € par sinistre dans la limite de 2 sinistres par an.

Extension de garantie :
1 500 € par sinistre dans la limite de 2 sinistres par an.
Durée maximale de 24 mois après la garantie constructeur ou distributeur, tout en n'excédant pas 48 mois à compter de la date d'achat ou de livraison du bien garanti.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Les biens non acquis intégralement avec la carte de crédit Visa Cetelem

Pour la Garantie livraison Internet, ne sont pas assurés notamment :

- ✗ les biens achetés sur un site Internet marchand situé hors de la zone euro, les biens livrés hors France métropolitaine ou livrés sans suivi de livraison ou sans transporteur privé, les biens d'une valeur d'achat inférieure à 50 € et supérieure à 1 500 € TTC,
- ✗ Les véhicules terrestres à moteur, les objets précieux, les téléphones portables, les biens à usage professionnel, les biens achetés d'occasion,
- ✗ Les biens achetés sur un site de vente aux enchères,
- ✗ Les biens achetés à des particuliers

Pour l'Extension de garantie, ne sont pas assurés notamment :

- ✗ les biens autres qu'électroménagers, TV, HIFI, vidéo et micro-informatique, les biens d'une valeur d'achat inférieure à 75 € TTC, les biens achetés d'occasion, les biens achetés hors France métropolitaine et les biens situés hors du domicile principal de l'assuré



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions de la Garantie livraison Internet sont :

- ! Les sinistres provenant d'un retard de livraison suite à un défaut d'approvisionnement du stock, d'une faute intentionnelle de l'assuré, d'une grève des prestataires ou transporteurs.

Les principales exclusions de l'Extension de garantie sont :

- ! Les pannes provenant d'une faute intentionnelle de l'assuré ou d'un de ses proches, de l'utilisation de consommables ou accessoires non conformes ou inadaptés, du non-respect des instructions d'utilisation, de l'intervention d'une personne non compétente pour effectuer des réparations, d'un accident d'ordre électrique dont l'origine est extérieure à l'appareil garanti, d'un virus informatique, d'un dommage causé par un risque naturel.
- ! Les pannes autres qu'électrique, électronique, mécanique et les pannes survenues lors de la garantie constructeur ou distributeur,
- ! Les pannes relevant des garanties légales ou offertes par le constructeur,
- ! Le dommage accidentel et les dommages esthétiques qui ne nuisent pas au bon fonctionnement du bien.



Où suis-je couvert (e) ?

- ✓ Les garanties d'assurance s'appliquent en France métropolitaine.



Quelles sont mes obligations ?

- Remplir avec exactitude le formulaire d'adhésion sous peine de nullité du contrat
- Envoyer les justificatifs exigés en cas de sinistre dans les conditions et délais impartis
- Retourner le bien garanti dans les cas où le contrat l'exige



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est offerte.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La Garantie livraison Internet prend effet au jour de la délivrance de la carte Visa Cetelem

L'Extension de garantie prend effet pour chaque bien garanti, le jour suivant l'échéance de la garantie constructeur ou du distributeur du bien garanti.

Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction jusqu'à la fin de validité de la carte Visa Cetelem

Les garanties prennent fin :

Pour la Garantie livraison Internet : A la date anniversaire du contrat de crédit renouvelable associé à la carte Visa Cetelem en cas de non renouvellement de celui-ci, à la date d'effet de la résiliation du contrat de crédit renouvelable auquel la carte Visa Cetelem est associée, à la date d'effet de la résiliation du contrat de la carte Visa Cetelem ,

Pour l'Extension de garantie : 24 mois après la garantie constructeur ou distributeur, tout en n'excédant pas 48 mois à compter de la date d'achat ou de livraison du bien garanti.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation s'effectue à chaque échéance annuelle par lettre recommandée à l'assureur au moins deux mois avant la date d'échéance